

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 21 JUIN 2000

Objet : L'an deux mille et le vingt et un Juin
à dix-sept heures trente

Remboursement
d'Inscription

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

MM06/08

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BETTATI, DAVID, DEBERDT, FOUQUES, GILLY, LORENZI, MANGIAPAN, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, VELAY, VIAL, VICTOR, Mmes DALMASSO, SOMARIA, FAVARO, FORESTIER,

Le Président indique qu'à cause de la fermeture exceptionnelle de la route de la Tinée, du 13 mai au 23 Juin 2000, les élèves des centres d'Isola et de St Etienne de Tinée n'ont pas eu de cours pendant toute cette période.

En conséquence, il propose d'effectuer un remboursement partiel des frais d'inscription calculé au prorata du nombre de cours non assurés.

Oùï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

1/ décide d'effectuer un remboursement partiel des frais d'inscription pour les familles des élèves des centres d'Isola et de St Etienne de Tinée, à cause de la fermeture exceptionnelle de la route de la Tinée, du 13 mai au 23 Juin 2000, calculé au prorata du nombre de cours non assurés.

2/ autorise le Président à effectuer les remboursements des familles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

